

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 22 mars 2013

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 109 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Zaven ALEXANIAN - Michel AMBROSINO - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Jean-Louis BONAN - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Suzanne CENTINO - Patricia COLIN - Vincent COULOMB - Claude DAUMERGUE - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - Gérard FERREOL - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Magali GARDE - Jean-Claude GAUDIN - Patrick GHIGONETTO - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Vincent GOMEZ - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Eric LEOTARD - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - Yves MORAINÉ - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Christine ORTIZ - Frédéric OUNANIAN - Gerard PEPE - Marie-José PEREZ - Gabriel PERNIN - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER - PERREAUT - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Pierre SEMERIVA - Paul SORGE - Bernard SUSINI - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Lachraf TIMEZOUKHT - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Jean-Paul ULIVIERI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY représenté par Vincent GOMEZ - Jean-Pierre BERTRAND représenté par René CAMPIONI - Sylvia BONIFAY représentée par Pascal GILLET - Patrick BORE représenté par Henri MATTEI - Pascal CHAIX représenté par Danielle MILON - Gérard CHENOZ représenté par Laure-Agnès CARADEC - Alain CROCE représenté par Joël DUTTO - Eric DI MECO représenté par Paul HUBAC - Samia GHALI représentée par Alexandre BIZAILLON - Roland GIBERTI représenté par Jean-Paul ULIVIERI - Gérard GRAUGNARD représenté par Antoine LORENZI - Michel ILLAC représenté par Frédéric OUNANIAN - Catherine JALINOT représentée par Myriam SALAH-EDDINE - Mourad KAHOUl représenté par Claude DAUMERGUE - Abdelwaab LAKHDAR représenté par Patrick MAGRO - Alain LAURENS représenté par René MALLEVILLE - Laurent LAVIE représenté par Guy PONTOUS - Eric LE DISSES représenté par Patricia COLIN - Corinne LEGAL représentée par Jean-François DENIS - Michel LO IACONO représenté par Jean BRUNEL - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Martine MATTEI représentée par Marc POGGIALE - André MOLINO représenté par Georges ROSSO - Jean MONTAGNAC représenté par René TAVERA - Renaud MUSELIER représenté par Xavier CACHARD - Sylvie NESPOULOUS représentée par Pierre SEMERIVA - Gilles PAGLIUCA représenté par Jean-Marc BENZI - Marie-Madeleine PANCHETTI représentée par Marie-Thérèse MINASSIAN - Benoît PAYAN représenté par Clément YANA - Claude PICCIRILLO représenté par Eugène CASELLI - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Gérard SBRAGIA représenté par Robert HABRANT - Claude TORNOR représenté par Eric LEOTARD - Jean VIARD représenté par Bernard MOREL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Roland BLUM - Philippe CAMILLIERI - Jean-Marc CORTEGGIANI - Martine GOELZER - Gérard GUISSANI - Bernard JACQUIER - Laurence JOUANDON - Albert LAPEYRE - Jacqueline MAURIC - Jacques ROCCA SERRA - Henri RUGGERI - Philippe SAN MARCO - Christel SIMONETTI-ACHARD.

Signé le 22 Mars 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 25 mars 2013

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

DEV 004-148/13/CC

**■ Clôture d'un mandat avec Marseille Aménagement relatif à la réalisation, d'un bâtiment sur Luminy Biotech et revalorisation de l'autorisation de programme.
DPEAT 13/9394/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Dans le cadre de sa compétence économique, la communauté Urbaine Marseille Provence Métropole souhaite toujours accompagner la dynamique technopolitaine du Parc Scientifique et Technologique de Marseille Luminy, notamment dans le domaine des biotechnologies.

Ces dernières années de nombreuses entreprises de biotechnologie se sont créées sur Luminy, d'autres sont venues rejoindre Marseille Luminy, attirées par les compétences scientifiques et technologiques. L'immobilier d'entreprises est une nécessité pour répondre notamment aux entreprises sortant de l'incubateur et aux entreprises issues de la recherche dont l'activité exige une proximité avec des laboratoires de recherche publique.

En ce qui concerne le village d'activités de Luminy dit "Luminy Biotech", seul un bâtiment de 1 200 m² a été construit à la fin des années 80. Il convenait donc de procéder à l'extension du village d'activités avec la construction de bâtiments laboratoires/bureaux, par ailleurs il convenait aussi de permettre le développement de la pépinière d'entreprises, le programme prévoyait donc la construction d'environ 3 000 m² de locaux dont 1 200 m² pour la pépinière.

Dans ce cadre, le 23 juillet 2004, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a notifié à La société d'économie mixte Marseille Aménagement, une convention de mandat pour l'étude et la construction de bâtiments correspondant au programme défini.

La réalisation de cette opération étant maintenant terminée, y compris l'année de parfait achèvement, il convient de clôturer le mandat passé avec Marseille Aménagement. Le montant du mandat était à l'origine de 4 100 000 euros, il a été porté à 4 615 000 euros suite à un avenant conclu le 26 mars 2007.

En ce qui concerne les dépenses, celles-ci ont atteint un montant de 4 620 892,46 euros, soit un montant supérieur de 5892,46 euros.

Dans ce cadre il convient :

De procéder à une augmentation de l'autorisation de programme pour un montant qui s'élève à 12 065,13 et qui se décompose comme suit :

- 5 892,46 euros correspondant à une augmentation du montant des dépenses.

**Signé le 22 Mars 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 25 mars 2013**

- 6 172,67 euros relatifs aux frais d'acte notariaux de Luminy Biotech I (ces frais n'avaient pas été initialement pris en compte).

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de procéder aux opérations de clôture du mandat conclu avec la SEML Marseille Aménagement et ainsi de lui donner quitus de sa mission.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est pris acte du bilan de clôture du Mandat n°2004/PA-003 qui fait ressortir un montant de dépenses de 4 620 892,46 euros.

Article 2 :

Est approuvée la revalorisation de l'autorisation de programme portant sur l'opération « extension du village d'activités de Luminy Biotech » portant l'autorisation de programme à un montant total de 5 139 065,13 euros.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2013 Sous Politique B 330 - Nature 2313 - Fonction 90. Opération n° 2003/00204.

Pour Visa
Le Conseiller Délégué à l'Economie

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développer l'économie et servir l'emploi

**Signé le 22 Mars 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 25 mars 2013**

Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole
DEV 004-148/13/CC

Guy TEISSIER

Alexandre BIZAILLON

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI

Signé le 22 Mars 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 25 mars 2013